

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 24 NOVEMBRE 2015**

Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 23

Titulaires présents :	19
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	1

L'an deux mille quinze, mardi 24 novembre 2015 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux de Cadours : M. CLUZET A.
CC des Coteaux du Girou : Mrs CUJIVES D., DUTKO H., GRANDJACQUOT D.,
VINTILLAS E.
CC du Frontonnais : Mrs DUPUY D., GALLINARO A., MIQUEL D.,
NADALIN D., PETIT Pa., PETIT Ph., VASSAL J-P.
CC de Save et Garonne : Mme AYGAT C et Mrs BOISSIERES J., ESPIE J-C.,
MELIET J-J, MOIGN J-L.
CC Val'Aïgo : Mme NARDUCCI I et M. SALIERES J-L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux de Cadours : M. DULONG D. par M. GAUTIER P. (suppléant).
CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D. par ANJARD N. (suppléant).
CC de Save et Garonne : M. AUZEMERY B. par M. LACOME J-L. (suppléant) ;
M. JANER G. par Mme AYGAT C. (pouvoir).

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou : M. ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais : M. CAVAGNAC H., PAPILLAULT P.
CC de Save et Garonne : M. LAGORCE P.
CC Val'Aïgo : Mrs LAVIGNOLLE V., OGET E., REBEIX N.

VOTANTS : 23

POUR :	23
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Délibération n ° 2015 /14

Objet : **Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir :

- de poursuivre la réalisation des fiches-outils présentant un intérêt pédagogique pour les élus du territoire, notamment dans leur compréhension des prescriptions du DOO,
- de venir en appui à la Responsable urbanisme sur l'analyse et le suivi des PLU qui sont de plus en plus nombreux ;

Considérant qu'un tel recrutement ne doit pas excéder six mois pendant une même période de douze mois consécutifs,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er} : **DE RECRUTER** un agent contractuel assurant les fonctions de Chargé de mission Urbanisme pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :

- pour une période de 6 mois allant du 8 décembre 2015 au 7 juin 2016 inclus ;
- dans le grade de Technicien Principal de 1^{ère} classe ;
- à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30 ;
- et devant justifier d'un MASTER 2 dans le domaine de l'Urbanisme et d'une expérience SCoT.

Article 2 : **DE REMUNERER** cet agent à l'indice brut 404 du grade de recrutement.

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les contrats nécessaires ou tout avenant s'y afférent.

Article 4 : **DE NOTIFIER** la présente délibération au représentant de l'Etat et à Monsieur le Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	16/11/2015
Date d'affichage :	16/11/2015
Certifié exécutoire le :	26/11/2015
Affichée le :	26/11/2015

Philippe PETIT,
Président

